

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 11 (Rect)

présenté par
Mme Le Callennec

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 12° Un représentant des missions locales, à titre bénévole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter la composition du conseil d'administration de l'association de gestion du fonds en rajoutant un représentant des missions locales